

Le nouveau Conseil national du bruit (CNB) a été officiellement installé par la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie le 9 décembre dernier, lors d'une assemblée plénière. Un arrêté du 17 novembre 2008 en avait nommé les membres.

---



Le nouveau Conseil national du bruit (CNB) a été officiellement installé par la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie le 9 décembre dernier, lors d'une assemblée plénière. Un arrêté du 17 novembre 2008 en avait nommé les membres.

Le 9 décembre 2008, Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, a installé les nouveaux membres du Conseil national du bruit (CNB) présidé par Eric Diard, député des Bouches-du-Rhône. Placée auprès du ministre chargé de l'environnement, cette instance de concertation et de conseil est composée de 72 membres nommés pour trois ans, représentants les élus, l'administration et la société civile. Le CNB est consulté sur les questions traitant des nuisances sonores et sur des projets de réglementation dans ce domaine. Il propose des mesures visant la réduction des nuisances sonores, informe et sensibilise le public. Il organise également le concours européen du « Décibel d'or » qui récompense chaque année les initiatives les plus remarquables en matière de lutte contre le bruit, dont la quatorzième édition se tiendra en juin 2009, et dont l'organisation a été confiée au CIDB.

La liste du nouveau collège des membres du CNB a été publiée dans un arrêté en date du 17 novembre 2008.

Lors de l'assemblée plénière, Nathalie Kosciusko-Morizet a précisé les grandes lignes de la feuille de route du CNB pour ces prochaines années. Deux rapports sont notamment attendus pour 2009 : l'un sur les bruits de chantier, l'autre sur le bruit des enceintes sportives.

[Arrêté du 17 novembre 2008 portant nomination au Conseil national du bruit](#)